

à Dargoire, à savoir la moitié du château et onze manses, à l'exception d'une surface de 24 toises qu'il tiendrait en alleu. Les deux parties s'engagèrent à n'élever aucune construction dépendant de cette forteresse, sans le consentement de l'autre. Et, dans ce cas, Pons Charpinel s'engageait à livrer à Artaud les nouvelles fortifications édifiées dans le château à première réquisition de son suzerain. Enfin, il fut stipulé que le portail du château serait commun aux deux parties (1).

Artaud IV de Roussillon était l'un des plus puissants seigneurs de nos contrées. Sa considération n'était pas moins grande; elle lui mérita d'intervenir dans plusieurs actes importants de l'histoire du Forez, et notamment dans le traité qui termina le différend existant depuis plusieurs années entre le comte Guy V et Guillaume de Baffle. On sait que ce dernier élevait des prétentions à la possession du comté de Forez. Mais en 1244, une transaction, ménagée entre eux par l'entremise de saint Louis, décida que les deux parties s'en rapporteraient à l'arbitrage d'Armand, seigneur d'Alègre, de Guillaume de Baffle, père, de Bérard de Lavieu, chevalier, de Hugues d'Ecotay et d'Artaud de Roussillon (2).

Quelques années plus tard, Artaud de Roussillon fut aussi l'un des six garants (*pléges*) que Guillaume de Baffle et Artaud de Saint-Germain, seigneurs de Saint-Germain-Laval, donnèrent aux habitants de cette petite ville, pour assurer l'exécution de la charte qu'ils leur avaient consentie (juin 1248) (3).

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, n° 186. — Noms féodaux.

(2) Baluze. *Histoire de la maison d'Auvergne*, II, p. 115 et 126.

(3) De la Mure. *Histoire des ducs de Bourbon*, I, p. 195. — Huillard-Bréholles. *Inventaire des titres des ducs de Bourbon*, n° 288.